

ASSEMBLEE GENERALE – 28 mars 2019



Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le bulletin de vœu à retourner à l'UFOLEP pour le 22 mars 2019.

Amicalement,

Le Président
Noël Naudin

AG du CD UFOLEP Marne
28 mars 2019

VŒU

Le Bureau ou le Conseil d'Administration de l'Association :

Présente le vœu suivant :

Fait à _____, le _____ 2019
Signature

*A retourner pour le **22 mars 2019** au siège du CD UFOLEP Marne*

ASSEMBLEE GENERALE



Extrait des statuts du Comité Départemental UFOLEP de la Marne :

Article 3 :

« L'assemblée Générale se compose des représentants dûment mandatés des associations,.....

Les représentants mandatés des associations affiliées disposent, chacun, d'un nombre de voix égal au nombre de licences qu'ils représentent, licences régulièrement enregistrées entre le 1er septembre et le 31 août de l'année sportive précédant l'assemblée générale (barème : 1 licence = 1 voix)».

AG du CD UFOLEP Marne
28 mars 2019

POUVOIR

Je soussigné(e),

Nom et Prénom : _____

Demeurant : _____

Président *Secrétaire* *Membre du Bureau* dûment mandaté

de l'association dénommée : _____

donne pouvoir à M. /Mme :

Titulaire de la licence UFOLEP n° :

pour représenter l'association à l'Assemblée Générale du CD UFOLEP Marne.

A cet effet, prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes, signer toutes les feuilles de présence et généralement faire le nécessaire.

Fait à Reims, le

Signature

(Précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)